



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0072

CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE CAMERA SUR LA TOITURE D'UN BATIMENT SIS CHAUSSEE GALILEE

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-2 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L. 251-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « *décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »,

Considérant qu'aux fins d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique, la Ville de Tourcoing peut procéder à l'installation d'un système de vidéoprotection sous réserve de l'accord du propriétaire lorsque l'implantation est prévue sur une propriété privée,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention relative à l'installation et l'entretien d'un système de vidéoprotection sur la toiture de la résidence Arcole, sise chaussée Galilée, avec Partenord Habitat, dont le siège social est situé 828 rue de Cambrai à LILLE pris en la personne de son représentant légal, Monsieur Eric COJON, Directeur Général.

ARTICLE 2 : La convention est conclue pour une durée de six ans à compter de sa signature par les parties.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **16 JUIL. 2024**

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **16 JUIL. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **16 JUIL. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_072 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/07/2024
Objet : Décision relative à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 16/07/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0072 - D_cision relative _l_installation d_un dispositif de vid_oprotection.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240716-DAJI_D2024_072-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/07/2024

